



## Problème sur la qualité du diagnostic d'une entreprise

Par **MMDM**, le **23/03/2014** à **20:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement sur les hauts de seine que je loue depuis 2005 par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Des problèmes d'humidité m'ont conduit à faire des travaux en 2009. Travaux de rénovation (plaques hydrofuges, peinture, ...) réalisés par un artisan travaillant avec l'agence immobilière. En mars 2013, le problème de nouveau présent m'a conduit à investir dans un déshumidificateur professionnel. Au changement de locataire et compte tenu de la présence de moisissures, l'agence a fait appel à une nouvelle entreprise qui a estimé que le problème de fond provenait de l'absence d'aération dans l'appartement et notamment de bouches d'aération et vmc. Les travaux nécessaires pour solutionner ce problème ont été entrepris (vmc, bouches d'aération, peinture, ... pour une facture de 5000 euro). Aujourd'hui, 5 mois après ces travaux, l'agence revient vers moi pour m'indiquer que la moisissure est réapparue. A court terme des travaux de rénovation devront être faits. Ma question : d'un point de vue juridique, la responsabilité de l'entreprise ou de l'agence immobilière peut-elle être mise en cause ? L'entreprise ne dispose-t-elle pas d'une assurance contre ce type de problème ? Merci de votre éclairage sachant que j'habite loin des hauts de seine et ne peut donc gérer en direct ce bien.